

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE**

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DÉCEMBRE 2025**

37 membres en exercice

14 présents – 11 pouvoirs – 25 votants

Convocation adressée et publiée le 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 10 heures 30 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Etaients présents :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines (78) - Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) - Laetitia BOISSEAU Vice-présidente du Conseil départemental du Val d'Oise (95) - Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) - Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) - Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) - Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Marie-José BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) donne pouvoir à François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) - Huguette FOUCHÉ Conseillère régionale, Adjointe au Maire de Montesson (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines, Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) donne pouvoir à Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines (78) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) donne pouvoir à Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) donne pouvoir à Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78).

Absents, excusés :

Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) – Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) – Éric TONDU Maire de Maulette (78) – Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

**Délibération n° 2025-55 portant sur la création de la mission d'accompagnement à la cartographie des risques pour les collectivités et les établissements publics**

Le président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication  
Publié le 24 décembre 2025

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DECEMBRE 2025

### Délibération 2025 – 55

#### Objet

#### **Création de la mission d'accompagnement à la cartographie des risques pour les collectivités et les établissements publics**

La maîtrise des risques constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les collectivités et les établissements publics. L'évolution des obligations réglementaires, la complexité croissante des organisations publiques et les attentes renforcées des usagers imposent une meilleure anticipation des vulnérabilités (organisationnelles, financières, humaines, technologiques...).

Dans ce cadre, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) souhaite proposer une mission d'accompagnement à la cartographie des risques, afin de soutenir les collectivités et les établissements publics dans la structuration de leurs démarches de prévention et de pilotage.

La cartographie des risques est un outil d'analyse et de pilotage permettant de :

- Identifier l'ensemble des risques pouvant affecter une collectivité (opérationnels, financiers, ressources humaines, juridiques, ...).
- Évaluer leur probabilité, leur gravité et leur niveau de maîtrise actuel.
- Prioriser les actions à conduire.
- Mettre en place un plan de maîtrise des risques structuré et partagé.

Elle constitue un levier puissant d'aide à la décision, au service des élus comme de l'encadrement. Elle contribue également à sécuriser leur fonctionnement, optimiser l'utilisation des ressources et renforcer la prévention des risques organisationnels et professionnels.

Ainsi, en complément des missions d'accompagnement pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et l'établissement des plans communaux de sauvegarde, le CIG souhaite apporter des outils pour permettre aux collectivités et aux établissements publics d'avoir les données nécessaires pour piloter leurs activités de manière sécurisée, anticiper les situations critiques et prioriser leurs actions de prévention.

La missions d'accompagnement à la réalisation de la cartographie des risques fera l'objet d'une proposition d'intervention dans le cadre d'une convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention et des tarifs qui y sont associés.

Le Conseil d'administration est donc sollicité pour :

- Approuver la création de la mission de conseil relative à la cartographie des risques,
- Approuver la grille tarifaire applicable à la mission de conseil relative à la cartographie des risques.

#### **Le Conseil d'administration,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant l'opportunité liée à la création d'une nouvelle mission de conseil afin d'accompagner la prévention des risques des collectivités du territoire du CIG Grande Couronne,
- Considérant les ressources et compétences déjà disponibles au sein du CIG Grande Couronne dans le cadre de missions de conseil en prévention des risques,
- Considérant les tarifs existants sur des missions similaires de conseil en prévention des risques professionnels,
- Vu l'exposé du président,

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des votants,**

- Approuve la création de la mission de conseil relative à la cartographie des risques,
- Approuve la grille tarifaire applicable à la mission de conseil relative à la cartographie des risques,
- Autorise le président à signer tout document afférent à cette mission.

Pour extrait conforme,

Le président,



Daniel LEVEL  
Maire de la commune déléguée de Fourqueux